



# BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle

10, rue Dieudonné Beauvisage - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Tél. : 03-22-30-98-78 (tel:03-22-30-98-78) - Email : [henocque.jean@neuf.fr](mailto:henocque.jean@neuf.fr) (<mailto:henocque.jean@neuf.fr>)

<http://www.aappma-bouvaincourt.fr> (<http://www.aappma-bouvaincourt.fr>)

Fiche APPMA



## Présentation

L'association de pêche de Bouvaincourt sur Bresle vous propose des parcours de pêche en deuxième catégorie et en rivière de première catégorie.

L'ensemble des parcours n'est pas réciproitaire.

## Parcours

Vous pourrez ainsi pratiquer la pêche aux blancs, la pêche aux carnassiers, la pêche à la carpe. La pêche à la carpe de nuit est aussi possible sur un des cinq étangs.

Par ailleurs, il est possible de pêcher la truite et aussi le grand migrateur (saumon et truite de mer) sur les parcours situés sur la rivière Bresle.

**Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA pour obtenir les modalités de pêche de l'année.**

## Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	-	97.00€	43.00€	42.00€	8.00€	14.00€	36.50€
OPTIONS							
Alevinage rivière	-	26.00€	offert	offert	offert	6.00€	10.00€
Carpe de nuit	-	26.00€	26.00€	26.00€	-	-	26.00€
Pêche embarquée	-	30.00€	-	30.00€	-	5.00€	10.00€
Float-tube	-	30.00€	-	30.00€	-	5.00€	10.00€

\* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

## Dépositaires

**Au bon Accueil - Mme Sylvie Vinot** - 12, Roger Salengro - 80130 Friville Escarbotin - 03-22-30-21-14

## Règlement

### Étangs :

- Avis Préfectoral en vigueur,
- Carpe de nuit autorisée sur l'étang Saint Sauveur du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre. Contacter l'AAPPMA pour les modalités d'inscription.

### Rivière Bresle :

- Ouverture date de l'avis préfectoral.
- Le jour de l'ouverture, pêche autorisée à partir de 8h00.
- Les jours suivant les déversements, pêche autorisée à partir de 7h00.
- Les autres jours, heure légale: 1/2 heure avant le lever du soleil.
- Avis préfectoral pour la pêche du migrateur.

### Ouvert tous les jours :

Pêche à une ligne, 5 prises par jour, taille minimal de capture 25 cm pour les truites de déversement et 30 cm pour les truites souches.

*Les modalités autres sont définies par l'Arrêté municipal réglementant l'accès et les abords des étangs communaux.*



# BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Bouvaincourt sur Bresle

10, rue Dieudonné Beauvisage - 80220 BOUVAINCOURT SUR BRESLE

Tél. : 03-22-30-98-78 (tel:03-22-30-98-78) - Email : [henocque.jean@neuf.fr](mailto:henocque.jean@neuf.fr) (<mailto:henocque.jean@neuf.fr>)

<http://www.aappma-bouvaincourt.fr> (<http://www.aappma-bouvaincourt.fr>)

Fiche Parcours

## Saint Sauveur



Ce parcours n'est pas réciproitaire.

**Type de parcours :** étang

**Catégorie :** 2ème catégorie

**Surface :** 21.2 Ha

**Type(s) de pêche :**

Pêche à la carpe de jour



**Condition de pêche**

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Badge pour accès voiture disponible auprès de l'AAPPMA

Carpe de nuit du 1er mars au 31 octobre, avec option disponible seulement auprès de l'AAPPMA

**Fonctionnement du parcours (sousmis aux périodes d'ouvertures spécifiques)**

**01 janvier -> 31 décembre**

• **Poissons présents :**

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

• **Techniques de pêche :**

Pêche à la carpe de jour , Pêche à la carpe de nuit , Pêche à la mouche , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au mort manie , Pêche au vif , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers , Pêche en batterie